

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-12 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 02 avril 2024,

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

### DATE D’AFFICHAGE

26 MARS 2024

### DATE DE LA CONVOCATION

26 MARS 2024

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Affectation du Résultat

**Présents :** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine- LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina

#### **Pouvoirs :**

SAVIT Grégory donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PUCHE Viviane donne pouvoir à LHOMME Laurent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif 2023 par délibération n° 2024-11 lors de la séance du conseil municipal du 02 avril 2024,

#### **Reports 2022 :**

Rappel : Déficit reporté de la section d'investissement en 2022 : - 61 985,48 €

Rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement en 2022 : 143 753,78 €

#### **Saldes d'exécution 2023 :**

Un solde d'exécution de la section d'investissement en 2023 de - 64 785,15 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement en 2023 de 41 257,25 €

#### **Restes à réaliser :**

La section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser.

Restes à réaliser en recettes pour un montant de 39 800 €

#### **Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 86 970,63 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal sur le budget primitif 2024 M57.

Après en avoir délibéré à **11 voix pour et 4 abstentions**, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2024 M57, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

-Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 86 970,63 €.

-Excédent de résultat de fonctionnement reporté (Ligne budgétaire 002) : 98 040,40 €

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

La Secrétaire de séance

VIDAL Chantal

Le Maire de Saint-Jean de Valérisclle

Marc JEKAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 030-213002686-20240402-DELIB202412-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

